

ont été abolies et remplacées par un service téléphonique offert aux gestionnaires, et les rapports des jurys de présélection et de sélection ont été fusionnés et simplifiés.

8. Des modifications des pratiques et procédures sont faites pour réduire le temps nécessaire au recrutement, à la sélection et à la nomination de candidats aux postes comme, par exemple, la conception d'outils d'évaluation générique, l'utilisation de techniques de pointe pour le traitement des documents, etc.

Sept ministères sont maintenant à différentes étapes de mise en oeuvre des modifications recommandées. La Commission de la Fonction publique leur fournit une aide plus ou moins importante selon les besoins exprimés par les ministères.

Accélération du programme

La Commission de la Fonction publique a conçu une stratégie de communication destinée à susciter dans les ministères un intérêt pour l'examen de leurs pratiques existantes et l'échange des observations, idées et solutions qui ont donné des résultats positifs.

Par conséquent, certains ministères (Affaires indiennes et du Nord, Environnement Canada, Archives publiques et Transports Canada) ont décidé d'entreprendre l'examen de leur système de dotation sans l'aide à plein temps de la Commission de la Fonction publique. Ces initiatives permettront à la Commission de la Fonction publique de diffuser les répercussions qu'aura le projet de réforme administrative dans toute la fonction publique plus tôt que prévu.

La Commission de la Fonction publique continuera de distribuer à tous les ministères les solutions recommandées concernant les problèmes relevés dans chaque ministère examiné. Plusieurs des solutions mentionnées dans les rapports antérieurs ont déjà été mises en oeuvre dans certains ministères qui n'ont pas officiellement entrepris un projet de réforme. Les résultats concrets de cette mise en oeuvre seront révélés à la Commission de la Fonction publique une fois que les données ont été recueillies par le système de contrôle de la dotation au cours d'une période suffisamment longue pour permettre une analyse valide.

Outre le Manuel des méthodes et des idées qui a été distribué aux ministères l'année dernière, la Commission de la Fonction publique a conçu et élaboré une séance d'information et de formation destinée à aider les ministères à effectuer les changements recommandés lors des projets de réforme administrative. Elle encouragera activement tous les ministères à participer à ces séances.

Évaluation des résultats

La Commission de la Fonction publique établira d'ici le 30 juin 1987 un cadre général pour l'évaluation des résultats de la réforme administrative.

Des plans d'évaluation spécifiques sont en cours d'élaboration dans chacun des ministères et sont censés commencer à l'automne de 1987.